

Charte pour la durabilité à Confignon

Au travers de cette charte pour la durabilité, nous, élus de la Commune de Confignon, souhaitons nous doter d'une vision globale du développement de notre collectivité et prendre un engagement face aux responsabilités qui nous incombent localement.

Cette vision se traduira par une solidarité dans l'espace et dans le temps, pour éviter de déplacer les facteurs de non-durabilité vers l'extérieur ou dans l'avenir. Cela signifie que nous visons une répartition équitable des ressources et des capitaux, d'un point de vue local autant que global, ainsi qu'entre générations actuelles et futures.

Nous reconnaissons qu'une démarche de développement durable se distingue de la gestion conventionnelle d'une collectivité publique par le fait qu'elle applique les principes fondamentaux du développement durable au quotidien.

Cette démarche visionnaire repose sur les trois principes suivants :

1. Prise en compte intégrée du social, de l'environnement et de l'économie

La prise en compte simultanée des intérêts de la société, de l'environnement et de l'économie sous-tend chaque activité de la commune.

Les trois domaines doivent se retrouver dans l'état des lieux, dans la vision, les objectifs ou encore dans le plan d'actions. Ils sont également tous trois présents dans les outils de gestion et d'évaluation, et représentés au niveau des différents acteurs, que ce soit pour la gestion de projets ou pour des démarches participatives.

2. Adaptation aux spécificités locales, mais insertion dans une vision globale

La démarche est adaptée aux conditions locales. Elle tient compte des spécificités environnementales, sociales, économiques et culturelles locales, tout en étant compatible avec une vision de développement durable au niveau global. En ce sens, les problématiques globales sont prises en compte.

3. Vision à long terme

La démarche est orientée vers le long terme ; la collectivité se dote d'une vision de l'état futur qu'elle souhaite atteindre, les organes de décision disposent d'outils de gestion stratégique qui dépassent l'horizon de la législature et le plan d'actions contient des objectifs à long terme. Les problèmes actuels ne sont pas résolus au détriment des prochaines générations, et les problèmes futurs sont anticipés.

Nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour prendre en compte la problématique globale du développement durable et tendre le plus possible vers les objectifs suivants :

- Contribuer à améliorer le cadre et les conditions de vie de la personne humaine, notamment dans le domaine de la dignité, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins.
- Réconcilier environnement et développement socio-économique en diminuant la consommation des ressources naturelles et énergétiques tout en améliorant la qualité de vie.
- Protéger dans sa globalité la diversité biologique en tant que condition d'existence indispensable, c'est-à-dire préserver la diversité des écosystèmes, des espèces végétales et animales et des ressources énergétiques.
- Procéder à un aménagement du territoire consommant moins de surface et générant une mobilité moins gourmande en énergie et moins polluante.
- Appliquer systématiquement une politique énergétique efficace, économe et innovatrice.
- Produire des solutions sur mesure et adaptées au contexte local, en rendant visibles les potentiels et en activant les savoir-faire locaux.
- Accroître l'engagement citoyen, promouvoir la responsabilité individuelle pour son milieu de vie, augmenter l'identification avec l'environnement proche.
- Renforcer les structures sociales et promouvoir une nouvelle culture de collaboration entre le système politico-administratif et les citoyens dans l'idée d'une responsabilité partagée.
- Adhérer à la vision de l'OMS qui stipule que la santé représente un état complet de bien-être physique, mental et social et pas la seule absence de maladie.
- Stimuler l'ouverture sociale, promouvoir et mettre en oeuvre l'intégration sociale ainsi que l'égalité des sexes.
- Renforcer les circuits économiques régionaux.
- Ne pas obérer la situation financière pour les générations futures.

En ce qui concerne la définition des objectifs précis et des actions, la commune s'engage à mettre en oeuvre les outils appropriés et à fixer les objectifs à atteindre.

Adopté par le Conseil municipal le : 7 avril 2009